

Les alliances

Darby J.N. – ME 1901 page 267

Parmi les hommes, une alliance est un accord entre deux parties, dans lequel chacune s'engage à certaines conditions.

On voit une alliance entre peuples, en Josué 9.

Entre particuliers et amis, en Genèse 26: 26-33; 31: 41-54.

Dans ce cas, il y a toujours plus ou moins un état de réciprocité entre les deux parties contractantes. Mais dans les alliances de Dieu avec les hommes, il en est autrement. La souveraineté de Dieu est gardée. C'est, en général, une disposition à laquelle Dieu s'oblige par une révélation, soit avec condition, soit sans condition.

Il y en a eu plusieurs.

On appelle quelquefois «alliance des oeuvres» l'état conditionnel sous lequel Adam était placé en Eden. Une seule parole de l'Écriture semble établir cela; c'est Osée 6: 7, cité par Paul dans Romains 5: 14: «Eux, comme Adam, ont transgressé l'alliance». Mais, dans le récit (Genèse 2), ce fait ne nous est pas donné dans ces termes. Ces paroles d'Osée signifient seulement que les Israélites avaient violé l'alliance qu'ils avaient reçue de Dieu, — qu'ils avaient péché contre des ordres positifs et qu'en cela ils avaient péché selon la similitude du péché d'Adam (Romains 5). Le propre de la position d'Adam en Eden, était la possession par pure bonté de Dieu de la jouissance de toutes ces bénédictions et l'obligation de les conserver par son obéissance, en se gardant de toucher à l'arbre de la connaissance du bien et du mal. C'était là sa responsabilité.

La première alliance de Dieu qui soit mentionnée dans la Parole, est celle que Dieu fit au sujet de la création après le déluge. C'est alors qu'on trouve l'expression «alliance» pour la première fois (Genèse 9). Deux malédictions pesaient sur la terre. Maudite en Adam, elle ne donnait son fruit qu'au travail de l'homme. Maudite en Caïn, elle refusait son fruit à ses labeurs. Dans le premier cas, la terre était maudite à cause de l'homme (Genèse 3: 17); dans le second, l'homme était maudit de la part de la terre (4: 11). Sous cette double sentence, loin de revenir à Dieu, l'homme, au contraire, ne montre que plus d'impiété. Alors Dieu porte remède à ce mal par le jugement. Le déluge survient et submerge l'ancien monde. Noé seul est épargné avec les siens, et c'est par lui que Dieu va recommencer un monde nouveau. Au sortir de l'arche, Noé offre à Dieu un holocauste, au sujet duquel il est dit que «Dieu flaira une odeur agréable». C'est alors que, par une promesse sans condition, Dieu confie à Noé son alliance avec la création; alliance dans laquelle il s'engage à ne plus frapper toute chose vivante comme il l'a fait, et à donner en continuité, tant que la terre sera, les semailles et les moissons, le froid et le chaud, l'été et l'hiver, le jour et la nuit (Genèse 8: 21, 22).

Il est à remarquer que, par le déluge, Dieu montre que dès lors les bénédictions et les jugements découleront de son gouvernement. Satan s'empare de cet arrangement et s'en fait le chef. Trompés par lui, les hommes lui rendent un culte comme s'il était Dieu et Seigneur (1 Corinthiens 8: 5, 6; 10: 20). C'est là l'origine de l'idolâtrie. Alors dans la famille de l'idolâtre Taré (Josué 24: 2), Dieu choisit Abraham et l'appelle à quitter la maison de son père pour le suivre au pays qu'il lui montrerait. Puis il lui révèle son alliance. C'est donc en sortant Abraham d'entre les idolâtres, que Dieu lui donne son alliance. Elle lui est répétée plusieurs fois. On la voit mentionnée dans les chapitres 12, 15, 17 et 22 de la Genèse, mais toujours avec ce caractère, de reposer sur une promesse et non sur une condition.

Au chapitre 12, elle est présentée sous sa forme la plus générale. Il y entre deux éléments très importants à distinguer. 1° «Je te ferai devenir une grande nation, et je te bénirai, et je rendrai ton nom grand, et tu seras une bénédiction... Je donnerai ce pays à ta semence» (versets 2, 7). 2° «En toi seront bénies toutes les familles de la terre» (verset 3).

Deux bénédictions, l'une relative à la semence charnelle, les Juifs; l'autre relative à la semence spirituelle, les croyants, fils d'Abraham par une foi semblable à la sienne (Romains 4: 11). Élément qui admet les gentils.

Le chapitre 15 a pour objet seulement la bénédiction terrestre de l'alliance générale mentionnée au chapitre 12. Il y a (verset 6) la première expression de la justice de la foi; puis, l'alliance proprement dite, l'héritier et sa postérité charnelle héritière avec lui, et enfin l'héritage (versets 18-21).

Quant à l'alliance proprement dite, il a plu au Seigneur d'en assurer l'accomplissement à Abraham en passant au milieu des victimes divisées. Il condescend jusqu'à accepter la forme usitée parmi les hommes pour confirmer leurs engagements. En pareil cas, ainsi qu'on le voit en Jérémie 34: 18, on immolait une victime, et les parties contractantes passaient entre les moitiés de la victime placées l'une vis-à-vis de l'autre. Par cet acte, elles déclaraient tenir jusqu'à la mort même, les choses auxquelles elles s'engageaient. Jérémie reproche aux Juifs de n'avoir pas gardé l'alliance dans laquelle ils s'étaient engagés à renvoyer leurs esclaves hébreux en passant entre les deux moitiés du veau. — Ici, comme l'alliance de Dieu est par une promesse, Abraham ne s'engage à rien; Dieu seul est obligé. C'est pourquoi il passe seul entre les moitiés des victimes (Genèse 15: 12, 17).

Dans le chapitre 17, Dieu se révèle lui-même à Abraham, et lui donne son nom de relation, celui sur lequel seront basées ses relations avec Lui: le Dieu Tout-puissant (Exode 6: 3). Selon cette révélation, Abraham doit marcher devant la face de Dieu et être parfait; il doit se conduire de manière à montrer que Dieu est «le Dieu Tout-puissant», et cela en se confiant par la foi en sa puissante protection. Cette précision du nom de Dieu devenait importante pour le témoin du seul vrai Dieu dans un temps où la terre se couvrait de dieux étrangers. Ce chapitre, comme le 15^e, a pour objet particulier les bénédictions temporelles de la postérité charnelle. Dieu, en rappelant son alliance, donne à Abraham le signe de la circoncision, figure du crucifiement de la chair (Romains 2: 29).

Enfin, dans le chapitre 22, nous retrouvons les deux éléments que nous avons remarqués au chapitre 12.

1° «Ta postérité possédera la porte de ses ennemis». 2° «Toutes les familles de la terre se béniront — ou «seront bénies» — en ta semence» (verset 18).

Mais ce qui frappe ici, c'est que l'alliance déjà exprimée dans ses termes complets au chapitre 12, est ici confirmée après qu'Isaac a été recouvert par une sorte de résurrection (Hébreux 11: 19). Ainsi, déjà dans le type, Dieu montre ses promesses basées sur l'oeuvre de Christ et assurées en résurrection. C'est à cette occasion que Dieu, ne pouvant jurer par un plus grand, jura par Lui-même pour ratifier ses promesses, non proprement à Abraham, mais selon que nous l'apprend le Saint Esprit (Galates 3: 17), à Christ, et selon que nous le montre ce type et que l'Ecriture nous le déclare ailleurs (Actes des Apôtres 13: 34), à Christ ressuscité.

L'alliance donnée à Abraham est répétée à Isaac et à Jacob. A Isaac, sous ses deux caractères de bénédictions temporelles pour la postérité charnelle, et de bénédictions en sa semence pour la postérité spirituelle (Genèse 26: 3, 4). A Jacob, deux fois. D'abord sous ses deux formes (Genèse 28: 13, 14), à Béthel, puis dans le même lieu, lorsqu'il revenait de chez Laban, mais seulement en ce qui regarde les bénédictions temporelles (Genèse 35: 11, 12).

Considérons maintenant l'alliance de Sinaï. Celle-ci reposait sur des termes qui la distinguaient essentiellement de toutes les autres. Dieu d'une part, et le peuple de l'autre, se rencontrent sur un pied de réciprocité. Israël ignorant sa faiblesse, s'engage pour sa part à tenir les conditions proposées et n'hésite pas à dire: «Nous ferons tout ce que l'Eternel a commandé» (Exode 19). Mais quelques jours sont à peine écoulés, que déjà l'alliance est rompue. Le peuple a violé la première des conditions auxquelles il s'est engagé; il s'est fait un autre dieu; il a adoré le veau d'or. En sortant d'Egypte, il allait au désert pour faire un repas à l'Eternel (Exode 5: 1), et voilà qu'il le fait à un dieu étranger!

L'alliance étant conditionnelle, les relations étaient gâtées. Le peuple avait promptement perdu la pensée de Dieu. Il avait dit: «Ce Moïse, cet homme qui nous a fait monter du pays d'Egypte, nous ne savons ce qui lui est arrivé»; et Dieu à son tour avait aussi cessé de dire: «Mon peuple». Il dit à Moïse: «Va, ton peuple s'est vite détourné» (Exode 32: 1, 7, 8). Mais Moïse intercède pour le peuple et rappelle à Dieu les promesses qu'il a faites à Abraham sans condition. C'est ainsi qu'au sujet du péché, la médiation toujours rappelle la grâce.

Dieu introduit alors une autre alliance fondée sur la suprématie en vertu de laquelle il exerce la miséricorde envers qui il veut (Exode 34: 8-11). Mais comme elle est gratuite, ce n'est plus avec le peuple qu'il traite. Il s'adresse au Médiateur (Exode 33: 13-19). Ici le peuple d'Israël se trouve dans une position toute particulière. C'était par grâce qu'il avait été tiré d'Egypte et conduit jusqu'à Sinaï. Pendant ce trajet il tombe, sans recevoir de châtement, dans les mêmes péchés qui lui en valurent de si douloureux ensuite; parce que

depuis Sinaï il se trouvait sous la loi. Par l'alliance de médiation donnée à Moïse après le veau d'or, Israël se trouve donc de nouveau sous la grâce; c'est par elle qu'il subsiste devant Dieu; mais ce n'est plus uniquement la grâce comme avant la loi; l'alliance de Sinaï n'est pas effacée par celle-ci. La loi demeure dans les voies gouvernementales de Dieu envers son peuple. D'ailleurs Dieu avait un but à atteindre par la loi, savoir la révélation de la ruine complète de l'homme. Et, dans ce sens, les choses n'avaient pas mal commencé dès le premier jour. Il peut, pour cela, la laisser dans les mains du peuple qui l'a acceptée, puisque sa grâce vient de reprendre la haute main en suprématie pour maintenir le lien entre Dieu et son peuple. On voit une autre alliance de Dieu avec Israël, donnée au pays de Moab avant de passer le Jourdain (Deutéronome 29). Elle est conditionnelle et a pour objet non des bénédictions à atteindre, mais à conserver par l'obéissance. Par grâce, Dieu introduira son peuple dans la terre de la promesse; à lui de s'y tenir par la fidélité. Ce cas a quelque ressemblance avec celui d'Adam en Eden.

Jusqu'ici nous avons vu, relativement à Israël, trois alliances qui peuvent se résumer ainsi:

1° En Sinaï, alliance conditionnelle dans laquelle les bénédictions sont accordées à l'obéissance.

2° Après la chute de Sinaï, alliance de médiation, fondée sur la suprématie de Dieu (Exode 34).

3° En Moab, alliance où la permanence des bénédictions données gratuitement est conservée par la fidélité (Deutéronome 29). C'est pour cela qu'il est dit en Romains 9: 4: «les alliances».

Avec les nations, Dieu n'a jamais traité d'alliance; il ne l'a fait qu'avec son peuple. Si les gentils ont part aux bénédictions de la nouvelle alliance, c'est plutôt comme objets indirects, comme sauvageon enté sur l'olivier franc; étant en Jésus qui est le garant de la nouvelle alliance, ils y participent en Lui.

Cependant, en Zacharie 11: 10, il est dit que Dieu a rompu «l'alliance qu'il avait traitée avec tous les peuples» — celle, sans doute, qui aurait eu lieu par la venue du Shilo, à qui appartient l'assemblée des peuples (Genèse 49: 9, 10). Mais elle a été rendue impossible, parce que les Juifs et les gentils ont rejeté Celui qui devait les réunir (Actes des Apôtres 4: 27).